

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU VENDREDI 7 JUIN 2024

Nombre de membres :

- au Conseil municipal : 13
- en exercice : 19
- qui ont pris part à la délibération : 17

Date de convocation : 3 juin 2024.

Date de publication : 14 juin 2024.

L'an deux mil vingt-quatre, le sept juin à vingt heures, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Robert LUQUET, Maire.

Présents : MM. Robert LUQUET, Jacques PEREIRA, Dominique JOBARD, Loïc COLTEL, Bernard COTTIN, Bernard FAVRE, et Mmes Françoise MATHIEU-HUMBERT, Marie-Claude POTTIER, Florence CHEVASSON, Corinne MERLIN, Marie-France AULAS, Sophie DUMONTEL, Laure SEYDOUX.

Excusé(es) : M. Jean-André GUILLERMIN a donné procuration à M. Dominique JOBARD, M. Willy BONFY a donné procuration à M. Robert LUQUET, Mme Sonia BLONDEAU a donné procuration à Mme Sophie DUMONTEL, Mme Virginie THIVENT a donné procuration à Mme Marie France AULAS, M. Benoît MEILHAC, M. Fabrice THERVILLE.

Absent(s) : Néant.

Secrétaire de séance : M. Bernard COTTIN.

Objet : 2024/0706/046 – *Modification du tableau des effectifs au 10 juillet 2024.*

Le Maire informe l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu de l'inscription de Mme Catherine SCAVARDO sur la liste d'aptitude au grade d'agent de maîtrise, il propose de créer un emploi d'agent de maîtrise à temps complet relevant de la catégorie C à compter du 10 juillet 2024.

Compte tenu de l'inscription de M. Fabien CHERVET sur la liste d'aptitude au grade de technicien principal de 2^{ème} classe, il propose de créer un emploi de technicien principal de 2^{ème} classe à temps non complet (18 heures) relevant de la catégorie B à compter du 10 juillet 2024.

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment les articles R.2313-3 et L.2313-1 ;
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
Conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Vu le tableau des effectifs,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré DECIDE :

- d'adopter la proposition du Maire ;
- de modifier comme suit le tableau des effectifs :

- création d'un poste d'agent de maîtrise à temps complet ;
 - de nommer Mme Catherine SCAVARDO sur le poste d'agent de maîtrise ainsi créé ;
 - création d'un poste de technicien principal de 2^{ème} classe à temps non complet (18 heures) ;
 - de nommer M. Fabien CHERVET sur le poste de technicien principal 2^{ème} classe ainsi créé ;
- Charge M. Le Maire de prendre et de signer les arrêtés nécessaires ainsi que tout acte afférent à la présente délibération.

Pour : 17
Contre : 0
Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie certifiée conforme
Le 12 juin 2024,
Le Maire, Robert LUQUET

